

Acte n°2022C19

## D E L I B E R A T I O N SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 17 MARS 2022

Nombre de Conseillers : 45

En exercice : 45 Date de convocation du Conseil Communautaire :

Présents : 33 . Le 10/03/2022

Pouvoirs : 7 Votants : 40

Le 17 mars 2022, le Conseil de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Marc PECHOUX à la salle des Fêtes, Boulevard des Combattants à Trévoux.

<u>Présents</u>: Didier ALBAN, Gabriel AUMONIER, Marcel BABAD, Emilie BERTHOLON, Stéphane BERTHOMIEU, Ingrid BESSON, Fabien BIHLER, Laëtitia BORDELIER, Valérie BOYER, Emmanuelle CARGNELLI, Jean-François CHANTELOUBE, Armand CHAUMONT, Jacques CORMORECHE, Anne-Marie DEGUEURCE, Carole DEMANGE, Nicole DUGELAY, Yves DUMOULIN, Christine FORNES, Brigitte KLEIN, Vincent LAUTIER, Gaëlle LICHTLE, Corinne MARTIN GAJAC, Patrick NABETH, Marc PECHOUX, Sylvie PERMEZEL, David POMMIER, Gérard PORRETTI, Bernard REY, Pierre ROSET, Richard SIMMINI, Nathalie TISSERAND, Frédéric VALLOS, Catherine VIGNON.

<u>Absents excusés</u>: Cécile BAUDOUX, Carole BONTEMPS-HESDIN (Pouvoir Catherine VIGNON), Patrick CHARRONDIERE, Daniel DOMPOINT, Jean-Jacques DUMONT (Pouvoir Marcel BABAD), Gilles GARNIER (Pouvoir Brigitte KLEIN), Bernard GRISON (Pouvoir Frédéric VALLOS), Amina LEGHNIDER, Richard PACCAUD (Pouvoir Marc PECHOUX), Michèle NUGUET (Pouvoir Jean-François CHANTELOUBE), Stéphanie PALLIER, Delphine PICHOURON (Pouvoir Yves DUMOULIN),

Secrétaire de séance : Nicole DUGELAY.

## OBJET : FINANCES – Autorisation de signature de la Convention annuelle financière 2022 relative au CRTE

M. Stéphane BERTHOMIEU, Vice-Président en charge des Finances, des Ressources humaines et de la Mutualisation rappelle que les Contrats de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique du territoire sur lequel ils portent.

Ces contrats, d'une durée de 6 ans, s'inscrivent :

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets immédiatement réalisables ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires tout en répondant aux enjeux de transition écologique, de cohésion sociale et d'économie soutenable.
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

M. Stéphane BERTHOMIEU, rappelle que la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée s'est engagée dans la démarche de contractualisation d'un Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE).

Ce contrat décline des orientations stratégiques et des actions opérationnelles pour conduire la démarche de transformation du territoire à moyen et long terme. Il est évolutif et

pluriannuel et fera l'objet d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performance. Il a été construit en lien avec les parties prenantes volontaires du territoire et a fait l'objet de nombreuses réunions des élus des communes qui ont souhaité s'associer à la démarche.

M. Stéphane BERTHOMIEU, précise qu'une convention financière annuelle relative au CRTE doit être signée chaque année avec Madame la Préfète de l'Ain afin de déterminer les engagements financiers de la communauté de communes et des communes, pour l'engagement d'actions au regard des projets inscrits dans le projet de territoire.

La convention financière pour l'année 2022 intègre deux annexes : les fiches actions 2021 mises à jour en février 2022 et la maquette financière du plan d'actions 2022.

Vu l'avis favorable du Bureau réuni le 03/03/2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- ✓ D'APPROUVER la convention financière annuelle 2022 relative au CRTE et ses pièces annexes, jointes à la présente délibération;
- ✓ D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer cette convention avec Madame la Préfète de l'Ain ou son représentant, ainsi que tous les documents s'y rapportant;
- ✓ DE DIRE que les crédits correspondants des projets de la CCDSV sont inscrits à la programmation pluriannuelle et seront inscrits dans les budgets respectifs en dépense et recette.

2 1 MARS 2022

A Trévoux, le 17/03/2022

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le : N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20220317-2022C19-Fl

Affichage le :

Z 1 MARS 2022

Le Président, **Marc PECHOUX** 

